



Le Saint-Siège

VISITE PASTORALE AUX PAYS-BAS

***DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II
AUX REPRÉSENTANTS DES INSTITUTIONS
ET ORGANISMES DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE****

Luxembourg - Mercredi 15 mai 1985

*Monsieur le Président de la Cour de Justice des Communautés européennes,
Mesdames, Messieurs les Représentants des Institutions de la Communauté,*

1. Au nom des distingués Représentants des Institutions et Organismes de la Communauté européenne établis à Luxembourg, Lord Mackenzie Stuart vient d'exprimer des vœux de bienvenue auxquels je suis particulièrement sensible. En vous saluant, Mesdames et Messieurs, je voudrais vous assurer de la grande estime que je porte aux Institutions auxquelles vous collaborez. En accomplissant les tâches qui vous sont confiées, vous concourez quotidiennement au grand dessein qui est à l'origine des Communautés européennes: celui de développer entre les nations de ce continent la solidarité qui avait si cruellement fait défaut lorsque l'Europe a été précipitée dans deux guerres étendues à l'échelle du monde. Vos fondateurs ont eu le courage d'entreprendre la reconstruction d'une unité brisée au cours des derniers siècles et de poser les bases d'une communauté.

Dans quelques jours, j'aurai l'occasion de me rendre également au siège du Conseil des Ministres et de la Commission des Communautés européennes au cours de ma visite pastorale en Belgique. Me trouvant auprès de vous aujourd'hui pour accomplir la première visite du Pape aux Institutions communautaires, je voudrais aborder des thèmes qui me paraissent liés à la nature même de votre mission. Assurément, mon propos n'est pas d'entrer dans ce qui relève de l'autorité des Organismes ici établis, ni dans les domaines propres de vos compétences. Je viens ici en tant que Pasteur de l'Eglise catholique qui a, depuis deux millénaires, une place particulière dans l'histoire et la culture européenne, c'est-à-dire dans la vie des hommes. Et je viens ici en

témoin de l'homme, de l'homme éclairé par la foi en Dieu sur le sens de sa vie.

2. Il est remarquable que des nations, possédant chacune un passé prestigieux, aient pu, notamment pour leur économie, confier une part de leurs pouvoirs à des instances communautaires, et parvenir, en surmontant de réelles difficultés, aux consensus nécessaires au bon fonctionnement de telles Institutions. Celles-ci se fondent sur des Traités dont l'application est concertée. L'action convergente de cet ensemble d'Etat repose sur la primauté consentie au droit.

La présence d'une Cour de Justice témoigne de ce que les Communautés européennes deviennent un haut lieu du droit. Devant les tentations de la puissance, face à des conflits d'intérêts malheureusement inévitables, il revient au droit d'exprimer et de défendre l'égale dignité des peuples et des personnes. N'est-ce pas un mérite premier d'une civilisation fondée sur le droit que de savoir protéger les siens contre toute forme de violence? Ne revient-il pas au droit la responsabilité d'affermir la paix par une équitable régulation des rapports entre les hommes, entre les hommes et leurs Institutions? Il est heureux de constater que vous contribuez à faire prévaloir la solidarité communautaire sur les intérêts particuliers, tout en offrant aux ressortissants des Etats une possibilité de recours. Sans doute des difficultés sensibles demeurent-elles, mais dès à présent votre tâche revient à permettre que ce qu'on a appelé des "mécanismes institutionnels" ne puissent léser les personnes ni entraver leurs légitimes aspirations. Et le devoir de toute jurisprudence comporte particulièrement la protection des groupes et des individus défavorisés à cause de leur pauvreté, de leur santé, de leur manque de formation, de leur déracinement, pour n'évoquer que certaines blessures infligées dans la société à beaucoup des siens.

Afin de répondre à ces exigences fondamentales, la Communauté se trouve dans une situation originale. Vous rassemblez des nations qui ont constitué au cours de leur histoire des traditions juridiques indépendantes à mesure que s'affirmait leur autonomie et que s'effaçait l'homogénéité relative des civilisations antique et médiévale. A présent, vous êtes appelés à réaliser le rapprochement de législations différentes, à faire se rencontrer les grandes traditions qui les inspirent. En créant une jurisprudence européenne autonome, il me semble que vous avez la chance de dépasser la simple juxtaposition des lois et les compromis pragmatiques, au cours d'un processus qui n'en est encore qu'à ses débuts. Votre tâche vous conduira, peu à peu, à enrichir le grand ensemble européen grâce aux apports propres à ses diverses parties. Je vous souhaite de réaliser ainsi, pour ce qui regarde le droit, une forme particulièrement bénéfique de progrès dans la civilisation, dont l'Europe a déjà parcouru beaucoup d'étapes au long de son histoire.

A l'époque actuelle, un perfectionnement du droit, élargi à la dimension d'une vaste communauté, apparaît d'autant plus nécessaire que la société qu'il sert se modifie sous des influences multiples et souvent contradictoires. Les hommes, dont le droit est appelé à favoriser les aspirations fondamentales, tendent à se disperser en poursuivant tant d'objectifs divers qu'il n'est pas facile d'y discerner l'essentiel. L'exagération de certains désirs, amplifiés par leur projection dans les médias, les craintes éprouvées devant toutes les menaces de violence et d'instabilité qui pèsent

sur le monde, les séductions ambiguës qu'exercent les possibilités inouïes des sciences de la vie, tout cela expose l'homme contemporain à ne plus savoir tracer sa route dans la clarté, à se laisser saisir par les vertiges du doute et finalement à perdre de vue les bases d'une saine éthique. C'est dire la gravité du devoir qui incombe à tous ceux qui doivent exprimer les règles de la vie sociale. Il leur faut une grande probité intellectuelle, il leur faut un grand courage pour pratiquer un discernement ardu mais indispensable. L'Eglise, pour sa part, ne ménage pas ses efforts pour défendre les valeurs primordiales du respect de la vie à toutes ses étapes, les biens inaliénables de l'institution familiale, l'exercice des droits humains fondamentaux, la liberté de conscience et de pratique religieuse, l'épanouissement de la personne dans une libre communion avec ses frères. J'ai confiance que cette intention vous anime. Et je formule le vœu ardent que l'Europe saura réagir à tout ce qui affaiblirait les bienfaits d'une juste éthique, afin de mettre en lumière la vérité de l'homme. Et comment ne pas souhaiter que, grâce à des échanges culturels élargis, tous les pays de l'Europe puissent promouvoir les valeurs qu'ils ont en commun?

3. Mesdames et Messieurs, les réflexions que je viens de proposer au sujet du droit et de la justice au cœur de la société trouvent un prolongement naturel dans les objectifs poursuivis sur le plan de l'activité économique par les Communautés européennes; plusieurs Organismes établis dans cette ville y contribuent directement.

Les conditions présentes de la vie économique qui, tout à la fois, change et traverse une crise, rendent difficile son développement et précaires ses équilibres. La tentation existe de parer au plus pressé. Les exigences techniques d'une régulation délicate risquent de laisser quelque peu dans l'ombre les finalités qui motivent les productions et les échanges. Il est d'autant plus nécessaire, me semble-t-il, que ceux qui témoignent de la vérité intégrale de l'homme ne restent pas à l'écart. Ils ont à réaffirmer un principe de base: l'ensemble des ressources disponibles et le travail n'ont d'autre fin que de procurer à tous les hommes les moyens d'épanouir leur vie dans le respect de leur dignité.

Il convient de donner sa pleine extension au concept de la justice. La justice est une exigence fondamentale pour tout groupe humain, elle prend des dimensions nouvelles dans un vaste ensemble à l'échelle de plusieurs nations associées. Je sais que les problèmes dont vous essayez de faire avancer la solution sont nombreux. On se trouve confronté à beaucoup d'inégalités. En Europe, les diverses régions se situent à des stades de développement tellement différents que leurs habitants sont loin de jouir de niveaux de vie comparables. L'évolution des techniques et des échanges à travers le monde est telle que des secteurs entiers d'activité entrent en récession, sans que cela soit compensé par des créations suffisantes. Le principal prix que payent les hommes, c'est le chômage; et on sait ce qu'il peut entraîner de malheur, tout spécialement chez les jeunes. Dira-t-on jamais assez que c'est la responsabilité de tous de ne pas s'y résigner, chacun devant agir suivant sa propre compétence. Toutes les causes doivent être clairement examinées, les solutions doivent être décidées et mises en œuvre en acceptant qu'elles coûtent aux uns de renoncer à certains avantages pour que les autres retrouvent l'emploi

auquel ils ont droit. Un devoir essentiel concerne les jeunes: la société doit s'organiser pour qu'ils puissent recevoir la formation indispensable à leur insertion dans la vie active et à leur propre action pour bâtir l'avenir. Sur ces sujets, je me suis exprimé plus amplement dans mon Encyclique sur le travail (Cfr. IOANNIS PAULI PP. II *Laborem Exercens*, 18) et dans le discours que j'ai prononcé lors de ma visite à l'Organisation Internationale du Travail (Cfr. EIUDEM *Allocutio Genavae, ad eos qui LXVIII conventui Conferentiae ab omnibus nationibus de humano labore interfuere, habita*, 11-12, die 15 iun. 1982: *Insegnamenti di Giovanni Paolo II*, V, 2 (1982) 2263 ss.). Par ailleurs, je voudrais rappeler encore une autre obligation vraiment humaine, celle de permettre aux personnes les plus démunies et les plus fragiles parmi nous d'avoir une place dans la communauté grâce à un équitable partage des ressources fraternellement consenti.

4. La puissance économique dont dispose l'Europe en fait une des régions favorisées dans le monde, malgré les problèmes réels qu'elle connaît. Cette situation lui crée une responsabilité dans les relations Nord-Sud où la justice humaine s'impose également. Tandis qu'elle recherche pour elle-même les voies d'une solidarité interne en écartant les tentations hégémoniques, dans le même esprit il lui revient d'étendre cette solidarité dans la plus large mesure possible aux pays privés des mêmes moyens de développement. Je sais que c'est une de vos préoccupations et que bien de efforts sont suivis de réalisations, comme dans le cadre des conventions successives de Lomé. Il faut cependant sans cesse se demander si tout ce qui est réalisable et juste a été accompli, face à une importante fraction de l'humanité, en Afrique notamment, où la faim est meurtrière, où la terre s'appauvrit, où les Etats sont entravés par leur dette extérieure et conservent peu de capacités d'investissements productifs.

Le drame de la pauvreté demande que toutes les énergies soient mobilisées. Il est un élément positif qu'il est bon de relever ici, c'est la collaboration des Institutions communautaires avec les organisations non-gouvernementales œuvrant pour le développement, parmi lesquelles beaucoup sont d'inspiration chrétienne: présentes sur place et coopérant étroitement avec les instances locales, il leur est souvent permis d'adapter l'aide à ses destinataires, de soutenir les efforts des agriculteurs pour améliorer leur production vivrière, de faire de la coopération un échange réellement humain.

Me permettez-vous de rappeler ici une préoccupation souvent exprimée et qui a une valeur exemplaire? Je veux dire que nombreux sont ceux que heurte le contraste entre le dénuement de populations privées de nourriture et l'accumulation en Europe de surplus alimentaires. Il est vrai que des transferts substantiels ont lieu; par ailleurs les conditions pratiques restent ardues, et le problème ne peut être résolu par une simple arithmétique. Mais devant l'urgence, ne pourrait-on faire davantage? A-t-on la volonté de tout mettre en œuvre pour que les fruits de la terre soient remis à ceux qui en ont un absolu besoin, à l'heure où tant d'autres échanges de richesses sont réalisés? Travailler à dépasser une inégalité flagrante, c'est poser un jalon concret sur la voie de la solidarité vraie des hommes qui ont tous le droit de vivre; et c'est une authentique œuvre de paix.

5. Mesdames, Messieurs, avant de prendre congé de vous, je voudrais saluer cordialement les Honorables Membres du Parlement européen qui ont tenu à participer à cette rencontre. J'espère pouvoir répondre un jour à l'invitation qu'ils m'ont adressée à me rendre au siège de leur Assemblée à Strasbourg. Et je voudrais dire aussi ma considération pour les personnes qui assistent le travail parlementaire au sein du Secrétariat général; leur tâche favorise une relation vivante des hommes avec leurs institutions, elle contribue à faire progresser dans la conscience des Européens l'esprit du projet communautaire.

De nombreux services demandent ici aux fonctionnaires qui en assurent la charge un réel dévouement; il leur faut accepter les contraintes de l'éloignement et les exigences de la compréhension réciproque. Je vous souhaite la satisfaction d'accomplir des tâches utiles à l'ensemble de vos concitoyens.

Je salue également la présence de jeunes de diverses nations dans cette ville, notamment ceux de l'Ecole européenne avec leurs éducateurs: ils sont le signe que les générations nouvelles peuvent contribuer à un monde de fraternité et de paix.

A vous tous, j'adresse mes encouragements. Je vous assure de ma profonde estime. Je prie Dieu de vous inspirer, de bénir vos personnes et vos familles. Dans la prière, je forme le vœu que votre activité soit toujours plus un apport constructif, dans la fidélité à ce que les traditions de l'Europe ont de meilleur, à la cause du droit et de la justice.

*AAS 78 (1985), p. 531-536.

Insegnamenti di Giovanni Paolo II, vol. VIII, 1 pp. 1372-1378.

L'Osservatore Romano (Supplemento) 17.5.1985 p. XXV.

L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.22 pp. 5,6.

La Documentation catholique, n.1898 p.653-655.

© Copyright 1985 - Libreria Editrice Vaticana